Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260616-20260616_01-DE

CCA AGGLOMÉRATION CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 16 JUIN 2026 **N° 20260616_01**

OBJET • Garantie d'emprunt • 23 logements projet résidence des Mares à Névez • Espacil Habitat

Nombre d'élus communautaires • 15
Présents • 09
Pouvoirs • 03
Votants • 12

Par convocation en date du 11 juin 2026, les membres composant le bureau communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le mardi 16 juin 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 9h00, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • Olivier BELLEC, Jean-Louis BLOT, Morgane BRAESCU-ANDRIEU, Daniel CAUGANT, Christian DAUTEL, Sophie HÉLIAS, Guy PAGNARD, Jacques RANNOU, Christine RAOUL.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • Fabienne LE CALVEZ (pouvoir à Sophie HELIAS), Quentin LE GAILLARD (pouvoir à Olivier BELLEC), Catherine ESVANT (pouvoir à Christine RAOUL)

ABSENTS EXCUSÉS • Eléna PATY, Michel LOUSSOUARN, Valérie GUILLOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales et par délibération N°20260507_03 portant délégations générales du conseil communautaire au bureau communautaire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Morgane BRAESCU-ANDRIEU.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260616-20260616_01-DE

Daniel CAUGANT expose que dans le but de financer un programme de construction de de 23 logements locatifs dénommé « Résidence des Mares » et situé rue de Port-Manech à Névez, la SA ESPACIL HABITAT souhaite obtenir l'accord de principe que Concarneau Cornouaille Agglomération se porte caution au financement du projet pour un montant prévisionnel de 3 075 579,00 euros.

Cela correspond à une garantie à hauteur de 100% du prêt souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Cet emprunt sera composé de lignes PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et PLS (Prêt Locatif Social).

A titre indicatif :

> Les enveloppes de financement PLUS, PLAI et PLS sont indexées sur le Livret A auquel l'établissement ajoute une marge fixe :

  - Le PLAI permet de financer les logements attribués aux locataires en situation de grande précarité ;
  - Le PLUS permet de financer les logements qui se rapportent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).
  - Le PLS permet de financer les opérations destinées à accueillir des ménages dont les ressources excèdent celles requises pour accéder aux logements financés par les prêts PLUS et qui rencontrent des difficultés pour trouver un logement, notamment dans des zones de marché tendu. Les plafonds de ressources du PLS sont ceux du PLUS majorés de 30 %.

> Le taux du Livret A est passé de 1,7 % à 1,5 % le 01/02/2026.

La présente délibération constitue un accord de principe sur la garantie d'emprunt accordée à la SA ESPACIL HABITAT dans le cadre du projet décrit ci-dessus.
Une prochaine délibération sera nécessaire pour accorder la garantie d'emprunt demandée.
Les conditions du contrat seront alors précisées.

Par délibération n° 20260507_03 du 07 mai 2026, le conseil communautaire a porté délégation au bureau communautaire pour « Approuver les garanties d'emprunts, signer leurs contrats et leurs avenants, après avis favorable de la commission » et considérant l'avis favorable de la commission moyens généraux du 9 juin 2026 et de la commission solidarités et habitat du 21 mai 2026,

À 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le bureau communautaire :

> **Accorde** la demande de garantie d'emprunt comme présentée ci-dessus,
> **Autorise** Monsieur le Vice-Président Guy Pagnard à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du bureau communautaire.

Fait à Concarneau, le 16 juin 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 18/06/2026
Qualité : PRESIDENT CCA